

RÈGLEMENT TRIATHLON DES MONTS DE GUERET 2024

Art. 1 : Organisation

Les épreuves de Guéret sont organisées par l'association des Sports Athlétiques Marchois les samedi 29 et dimanche 30 juin 2024. Le retrait des dossards et les départs ont lieu sur le site de l'étang de Courtille.

Art. 2 : Les épreuves et les horaires

Samedi 29 juin 2023

- **13h00 – Animathlon** : Ouvert aux enfants à partir de 4 ans. Animation sur la base d'un vétathlon vélo/course à pied.
- **13h30 - Cross Duathlon Jeunes 6/9 ans** : 250 m de course à pied – 1 km de VTT – 250 m de course à pied (mini-poussin.es né.e.s en 2017/2018 et poussin.es né.e.s en 2015/2016)
- **14h - Cross Triathlon Jeunes 8/11 ans** : 100 m de natation – 2 km de VTT – 1 km de course à pied (poussin.es né.e.s en 2015/2016 et pupilles né.e.s en 2014/2013)
- **14h30 - Cross Triathlon Jeunes 10/13 ans** : 200 m de natation – 3,75 km de VTT – 1,25 km de course à pied (pupilles et benjamin.es nés en 2014/2013/2012/2011)
- **16h00 - Triathlon XS** : 400 m de natation – 9 km de vélo de route – 2,5 km de course à pied ; à partir de la catégorie benjamin.es (né.es en 2012 et avant). Zones de départs hommes et femmes différenciées. Départ des benjamins à 16h00, 16h05 pour les autres catégories.
- **17h45 - Triathlon S format multi-enchaînement** : Enchaînement de 3 triathlons de 250 m de natation – 4,5 km de vélo de route – 1,250 km de course à pied ; à partir de la catégorie cadet.tes (nés en 2008 et avant). Durée approximative d'effort entre 45' et 1h15'.

*Ce format donne la part belle aux enchaînements. **N'oubliez pas** : après la première et la deuxième course à pied, il vous faudra enchaîner avec la natation !*

ATTENTION : l'ensemble des épreuves jeunes se déroulent sur des sentiers non ouverts à la circulation de véhicules à moteur. Les concurrents doivent toutefois respecter les usagers « piétons » de ces sentiers.

Dimanche 30 juin 2024

- **8h30 - Triathlon L (Halftriman)** : 2000 m de natation – 88 km de vélo – 18 km de course à pied ; à partir de la catégorie junior.es (né.es en 2006 et avant). Zones de départs différenciées hommes et femmes.
- **9h30 - Triathlon M** : 1500 m de natation – 44 km de vélo – 9 km de course à pied ; à partir de la catégorie junior.es (né.es en 2006 et avant). Zones de départs différenciées hommes et femmes.
- **10h30 - Triathlon S** : 700 m de natation – 22 km de vélo – 6 km de course à pied ; à partir de la catégorie cadet.tes (nés en 2008 et avant). Zones de départs différenciées hommes et femmes.

Les courses S, L et M du dimanche sont aussi accessibles en relais. Dans ce cas, Le triathlon S relais est accessible à partir de la catégorie benjamin.e (né.e.s à partir de 2011) et le triathlon M relais à partir de la catégorie cadet.tes (nés en 2008 et avant).

NOUVEAU : « CHALLENGE S »

Les engagé.e.s qui participeront à la fois au S multi-enchaînement le samedi et au S le dimanche seront classés dans le « challenge S » qui offrira des récompenses supplémentaires aux vainqueurs.

RÈGLEMENT TRIATHLON DES MONTS DE GUERET 2024

		Horaire départ	Ouverture du parc à vélo	Fermeture du parc à vélo
Samedi 29 juin 2024	Animathlon	13H00	12H15	12H45
	Cross Duathlon 6/9	13H30	12H15	13H00
	Cross Triathlon 8/11	14H00	12H15	13H00
	Cross Triathlon 10/13	14H30	12H15	13H00
	XS	16H00	15H15	15H45
	S multi-enchaînements	17H45	17H00	17H30
Dimanche 30 juin 2024	L Halftriman	8H30	7H30	8H15
	M	9H30	8H30	9H15
	S	10H30	9H30	10H15

Art. 3 : Conditions d'accès aux épreuves

Ces épreuves sont ouvertes :

- aux **licenciés « compétition »** de la Fédération Française de Triathlon et ITU (Pass Compétition obligatoire pour les ITU) ;
- aux **non licenciés** ou aux **licenciés « loisirs »** qui devront remplir le questionnaire santé sur le site d'inscription Njuko et fournir, le cas échéant, un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique du triathlon ou du sport en compétition** datant de **moins de 1 an** au jour de l'épreuve (daté au plus tard du 29 juin 2023 pour les courses du samedi et du 30 juin 2023 pour celles du dimanche) ; ils devront aussi souscrire une licence journée compétition (Pass Compétition).

Art. 4 : Engagement

L'engagement se fait **par internet** sur notre site www.triathlon-desmontsdegueret.fr.

Pour certaines courses, il est possible de s'inscrire sur place, dans la limite des places disponibles et à un prix majoré (voir art. 5). Aucune inscription ne pourra être reçue par courrier. **Pour l'animathlon, l'inscription se fait uniquement sur place.**

Pour les non licenciés, votre inscription ne sera validée qu'après vérification de votre certificat médical par nos soins. Si votre certificat médical n'est pas recevable, votre inscription sera rejetée. Vous disposerez alors de 15 jours pour nous fournir un certificat médical valable. Au-delà, le club organisateur se réserve le droit d'annuler votre inscription sans que vous ayez la possibilité d'en demander le remboursement.

→ Pièces justificatives à fournir :

A l'inscription sur Internet :

- Pour les licenciés FFTRI compétition : il suffit de saisir votre numéro de licence sur le formulaire en ligne ;
- Pour les licenciés FFTRI loisirs et les non-licenciés FFTRI : il faut remplir le questionnaire médical en ligne et, le cas échéant, téléverser votre certificat médical valide.

Au retrait des dossards : pièce d'identité et toute pièce manquante. **Une autorisation parentale devra être remplie pour les mineurs non licenciés.**

→ **Inscriptions sur place possibles** (sauf pour le L) **sous réserve de places disponibles**, selon les conditions d'accès définis à l'article 3 ; certificat médical valide pour toute inscription sur place. **Une autorisation parentale devra être remplie pour les mineurs non licenciés.**

→ Retrait des dossards :

- le samedi de 12H00 à 14H00 pour les courses enfants,
- le samedi de 14H30 à 17H15 pour le XS, le S multi-enchaînements et le challenge S,
- le samedi de 17H45 à 19H et le dimanche de 7H00 à 10H00 pour les dossards du dimanche.

Fermeture du retrait des dossards 30 minutes avant le départ de chaque course.

RÈGLEMENT TRIATHLON DES MONTS DE GUERET 2024

Art. 5 : Date limite d'inscription

La clôture des inscriptions se fait :

- **Sur internet** le **mercredi 26 juin à 13H00** pour toutes les courses ;
- **Sur place** au plus tard **30 minutes avant le début des épreuves** (sauf triathlon L, pas d'inscription sur place) sous réserve de places disponibles.

Si toutefois les quotas par course sont atteints, la clôture des inscriptions pourra se faire avant ces échéances.

Art. 6 : Droits d'inscription

Les droits d'inscriptions suivants seront applicables, hors frais pris par le site d'inscription. Attention au changement de tarif, le 28 avril 2024 à 23h59. Le paiement sur internet se fait uniquement par CB. Aucun règlement par chèque, à l'exception des inscriptions sur place.

Pour toutes les courses, les non licenciés ou licenciés loisirs devront ajouter le Pass compétition, dont l'intégralité est reversée à la Fédération Française de Triathlon (dispositif national).

	Tarif jusqu'au 28 avril 2024 (23H59)*	Tarif à partir du 29 avril 2024*	Tarif inscrip- tion sur place	Pass compétition (sauf licences compétition)
Animathlon	Inscription sur place uniquement		Gratuit	0 €
Courses jeunes	5 €		7 €	2 €
XS	18 €		20 €	2 €
S multi-enchaînements	24 €	28 €	32 €	5 €
S	24 €	28 €	32 €	5 €
M	38 €	42 €	46 €	20 €
L	85 €	95 €	Aucune	40 €
S relais	30 € par équipe		40 €	5 € par équipier
M relais	45 € par équipe		55 €	20 € par équipier
L relais	98 € par équipe		Aucune	40 € par équipier

* Hors frais de la plate-forme Njuko

Art. 7 : Annulation d'inscription et transfert de dossard

→ Annulation du fait de l'engagé-e

Pour les courses jeunes et triathlon XS : en cas d'impossibilité pour un triathlète de participer, les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur **et ce quel que soit le motif**.

Pour les triathlons S, M et L :

- **Pour raison médicale** : remboursement sur présentation d'un Certificat Médical de contre-indication à la pratique du triathlon ; des frais de gestion seront conservés (cf. tableau).

ATTENTION : la demande de remboursement doit nous être faite par mail au plus tard le 16 juin 2024, au-delà aucune demande ne sera acceptée.

- **Pour un autre motif (raisons personnelles, professionnelles...)** : les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. Cependant vous avez la **possibilité de transférer votre inscription**, via votre espace

RÈGLEMENT TRIATHLON DES MONTS DE GUERET 2024

coureur. Lorsque vous cédez votre place, vous devez renseigner l'adresse mail du coureur, celui-ci recevra un lien pour s'inscrire. Votre inscription sera alors annulée, le remboursement sera effectué via la plateforme Njuko dans un délai maximum de 15 jours. Dans ce cas, des frais de gestion seront conservés (cf. tableau). **Cette possibilité n'est plus accessible après le 23 juin 2024.**

→ Annulation du fait de l'organisateur

En cas de force majeure, notamment intempéries incompatibles avec l'organisation de la compétition **ou** décision des autorités publiques (motivée notamment par des raisons de santé publique **ou de préservation de l'ordre public**) **et** en cas d'annulation de l'épreuve par les services préfectoraux, un report automatique de l'inscription vers l'édition 2025 sera proposé à chaque engagé-e.

En cas de refus de report de la part de l'engagé.e un remboursement (hors frais d'inscription) sera effectué dans un délai de 3 mois, des frais de gestion seront conservés par l'organisateur comme en cas d'annulation du fait de l'engagé.

→ Frais de gestion retenus sur le remboursement en cas d'annulation du fait de l'engagé-e / du fait de l'organisateur

Courses	Frais retenus en cas d'annulation par l'engagé (avec certificat médical)	Frais retenus en cas d'annulation par l'organisateur
Courses jeunes	Pas d'annulation possible	1 €
XS	Pas d'annulation possible	2 €
S multi-enchaînements	6 €	3 €
S	6 €	3 €
M	10 €	5 €
L	20 €	10 €
S relais	6 € par équipe	3 € par équipe
M relais	10 € par équipe	5 € par équipe
L relais	20 € par équipe	10 € par équipe

Art. 8 : Changement d'épreuve

Le changement de course est possible **dans la limite des dossards disponibles** en en faisant la demande par mail à info@samtri23.fr (merci de préciser vos nom, prénom, course sur laquelle vous êtes inscrit.e, course sur laquelle vous voulez basculer).

Frais pour les changements :

- d'une course vers une course à plus faible kilométrage : aucun remboursement.
- d'une course vers une course à plus fort kilométrage : paiement de la différence suivant le tarif en cours.

Aucune demande de changement de course ne sera possible après le 16 juin 2024.

Article 9 : Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un système de puces. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique ou système équivalent qui sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ. Tout concurrent dont la puce n'aura pas été repérée à un seul ou à tous les points de détection ne sera pas classé à l'arrivée. La puce ou système équivalent sera récupéré(e) par l'organisation à l'arrivée de la course. Toute puce non rendue sera facturée 10 € par l'organisation.

RÈGLEMENT TRIATHLON DES MONTS DE GUERET 2024

Art. 10 : Règlement FFTRI & Triathlon des Monts de Guéret

Les épreuves se disputent selon les règles édictées par la FFTRI et l'organisateur. Les concurrents s'engagent en tout état de cause à les respecter. L'inscription d'un concurrent aux épreuves implique automatiquement et de plein droit son acceptation des règlements FFTRI et du présent règlement.

Toute modification éventuelle est signalée aux participants avant l'épreuve.

Art. 11 : Arbitrage

Un jury d'arbitres est constitué par la Ligue de Nouvelle Aquitaine pour appliquer le présent règlement et apprécier tous litiges éventuels. Ses décisions sont sans appel durant les épreuves.

Art. 12 : Sanctions et pénalités

Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par le règlement 2024 de la FFTRI. Les arbitres veillent scrupuleusement à ce que le règlement soit respecté et comptent aussi sur la sportivité des triathlètes.

Art. 13 : Natation

La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et interdite si la température est supérieure ou égale à 24°C. Le port du bonnet de bain remis par l'organisateur est obligatoire.

Art. 14 : Epreuve cycliste

Le port d'un casque homologué est obligatoire lors de l'épreuve cycliste. Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du code de la route. Ils sont notamment tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée. Les prolongateurs sont acceptés conformément aux règles édictées par la FFTRI.

Le drafting est interdit sur les triathlons S, M et L (courses du dimanche). Tout concurrent enfreignant cette règle se verra infligé un carton bleu (pénalité par carton pour le S = 1', pour le M = 2' et pour le L = 5' à effectuer dans la zone de pénalités.)

Le drafting est autorisé sur les triathlons S multi-enchaînements et XS (courses du samedi).

Le Parc à Vélo est surveillé. **Les vélos devront obligatoirement être accrochés par la selle dans le parc à vélo.**

Art. 15 : Charte développement durable

Par respect pour l'environnement, les concurrents veillent à ne rien laisser sur les parcours. L'organisateur met à disposition des concurrents des zones de propreté identifiées dans lesquelles ils devront déposer leurs déchets et emballages divers.

Tout triathlète qui ne respecte pas ces dispositions s'expose aux sanctions prévues par la FFTRI.

Notre triathlon est labellisé triathlon durable**.

Art. 16 : Sécurité des concurrents

La sécurité médicale et la sécurité des concurrents sont assurées par le médecin de l'organisation, l'UDPS23 et les MNS et/ou BNSSA fournis par l'organisateur.

Art. 17 : Modification des épreuves

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force majeure. Dans ce cas, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

Art. 18 : Ravitaillement et Assistance

En dehors de l'épreuve L, aucun ravitaillement en dehors de ceux proposés par l'organisateur n'est autorisé.

Pour le L, une zone de ravitaillement sera mise en place pour vos ravitaillements personnalisés (ravito du rond-point de Courtille). Ces derniers devront être clairement identifiés avec une étiquette portant votre numéro de dossard. Un accompagnateur pourra vous transmettre ce ravitaillement mais uniquement dans cette zone.

RÈGLEMENT TRIATHLON DES MONTS DE GUERET 2024

En dehors de cette zone de ravitaillement aucune assistance extérieure n'est autorisée. Vous pourrez également disposer un jeu de roue de rechange dans cette zone.

Art. 19 : Récompenses du triathlon de Guéret

La présence des concurrents ayant accès aux différents podiums est obligatoire pour la remise des prix. Aucun prix ne pourra être réclamé ultérieurement par un concurrent absent.

Des lots seront remis à l'ensemble des podiums de la distance XS à L. Un podium sera également proposé pour les épreuves jeunes.

Art. 20 : Conditions sanitaires

En cas de dispositions spécifiques liées aux conditions sanitaires, un avenant au présent règlement pourra être produit et envoyé aux participants dans les jours précédents l'épreuve sans que ceux – ci puissent exiger un remboursement. La modification du règlement pour des contraintes réglementaires imposées par les services de l'Etat s'impose à tous.

Art. 21 : Droit à l'image

Chaque concurrent autorise expressément l'organisateur du triathlon des Monts de Guéret et ses partenaires à utiliser les images fixes ou animées, sur lesquels ils pourront apparaître, prises à l'occasion de l'épreuve pour un usage spécifique à la promotion de l'épreuve pour l'édition présente ou les éditions à venir.

Art. 22 : Responsabilité

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur pour tout dommage généré du fait d'un manquement de l'organisateur.

Les concurrents sont couverts en individuel accident par l'assurance rattachée à leur licence FFTRI. Pour les autres, il vous appartient de souscrire votre propre individuelle accident.

Le matériel des concurrents reste sous leur entière responsabilité tout au long de l'épreuve. Il leur appartient de souscrire les assurances complémentaires éventuelles notamment pour les dégâts matériels.

Pour toute information :  info@samtri23.fr

Guéret, le 29 février 2023